

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
26 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AS1347

présenté par  
M. Taché, rapporteur

**ARTICLE 32**

I. — À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« représentatives d'employeurs et de salariés »

les mots :

« d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel ».

II. — En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 9, 14 et 16.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.